

CrelanCo
Société coopérative
Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles
RPM 0403.263.840

Avis de convocation à l'assemblée générale statutaire du 25 avril 2024

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société CrelanCo SC à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le **jeudi 25 avril 2024 à 15.30 heures**, au siège social de la société au Boulevard Sylvain Dupuis 251 à 1070 Bruxelles, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2023.
2. Rapport des commissaires sur l'exercice 2023.
3. Approbation des comptes annuels sur l'exercice 2023.
4. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2023.
5. Prise en compte du test de l'actif net pour le paiement des dividendes.
6. Décharge aux administrateurs non-exécutifs et aux membres du comité de direction pour leur gestion durant l'exercice 2023.
7. Décharge aux commissaires pour leur mission durant l'exercice 2023.
8. Approbation de la nomination de Catherine Delanghe en tant qu'administratrice non-exécutive.
9. Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif de Xavier Gellynck.

Conformément à l'article 23 des statuts et à l'article 6:74 du CSA, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent notifier leur intention par lettre (à l'attention du general office, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles) ou par e-mail (avag@crelan.be) au plus tard quatre jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, soit **le vendredi 19 avril 2024**, en indiquant leurs nom, adresse et nombre d'actions coopératives qu'ils possèdent.

Conformément à l'article 25 des statuts, les actionnaires qui souhaitent donner une procuration à un autre actionnaire peuvent obtenir les formulaires adéquats sur simple demande auprès du general office (avag@crelan.be). Seules les procurations sur les formulaires imprimés de la société sont considérées comme valables. Cette procuration doit parvenir au siège social de la société au moins quatre jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, soit **le vendredi 19 avril 2024**. Elles doivent être adressées au general office (Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles) par lettre recommandée ou y être déposées contre accusé de réception.

Le conseil d'administration de CrelanCo SC.